

# Le Journal des Trois-Rivières.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET IMPÉRIAL.

REDIGÉ PAR UN  
**Comité de Collaborateurs.**

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES  
**GÉDEON DESILETS & Frères**

### FRANCE.

Paris, 1er août 1879.

Les journaux du matin publient une lettre de M. le comte de Chambord, communiquée à la Gazette du Midi par M. le Marquis de Foresta, à qui elle est adressée. Elle sera lue par toute la France, et la France ne saurait trop la méditer. Elle dit des choses opportunes. La monarchie est là et le monarque attend. Il est le travail et le droit; d'un autre côté, il n'y a que la force et l'aventure. Il nous donne à choisir. La France est encore riche et puissante, du moins elle peut l'être avec lui. Cherchez ce qu'elle pourrait durer sans lui contre l'Europe et contre elle-même.

LOUIS VEUILLOL.

Voici la lettre de Monsieur le comte de Chambord à M. le marquis de Foresta :

Frohsdorf, 26 juillet 1879.

Vous me connaissez trop pour ne pas vous rendre compte de mon émotion à la lecture de l'Adresse des fidèles Marseillais. Je viens de recevoir le récit de vos fêtes : j'ai tout vu, examiné par moi-même, rien ne m'a échappé, pas une ligne, pas un nom, et je ne sais quelles actions de grâces rendre à la Providence, qui a permis ce réveil des cœurs et des âmes, et suscité ces généreux élans qui m'apportent de tous les points de la France les plus nobles protestations contre l'oppression des consciences et l'anéantissement de nos plus chères libertés.

Je n'ai qu'un regret, au milieu de si grandes consolations, c'est de ne pouvoir faire parvenir, comme je voudrais, partout et à tous l'expression de ma reconnaissance.

Mais je tiens à vous remercier tout spécialement d'un passage de votre discours qui m'a été au cœur.

Vous avez, dans une allusion pleine de franchise à notre histoire contemporaine, fait justice comme il convient de ces propos injurieux qui, grâce à la perfidie des uns et à la crédulité des autres, avait trop longtemps égaré l'opinion.

On a répété à satiété que j'avais repoussé volontairement une occasion merveilleuse de remonter sur le trône de mes pères.

Je me réserve de faire, quand il me plaira, une lumière totale sur les événements de 1873, mais encore une fois je vous remercie d'avoir protesté avec l'indignation que mérite un pareil soupçon.

Vous auriez pu ajouter, parce que cela est vrai, que le retour de la monarchie traditionnelle correspondait aux aspirations du plus grand nombre; que l'ouvrier, l'artisan, le laboureur, entrevoyaient avec raison ces paisibles jouissances de vie laborieuse dont, sous la paternelle autorité d'un chef de famille, tant de générations dans le passé ont connu les douceurs.

Qu'en un mot, le paysan attendait un roi de France, mais que les intrigues de la politique avaient résolu de lui donner un maire du palais.

Si devant l'Europe attentive, au lendemain de désastres et de revers sans nom, j'ai montré plus de souci de la dignité royale et de la grandeur de ma mission, c'est, vous le savez bien, pour rester fidèle à mon serment de n'être jamais le roi d'une faction ou d'un parti.

Non ! je n'accepterai point la tutelle des hommes de fiction et d'utopie, mais je ne cesserai de faire appel au concours de tous les honnêtes gens et, comme vous l'avez admirablement dit : "Armé de cette force et avec la grâce de Dieu," je puis sauver la France, je le dois et je le veux.

Comptez, cher de Foresta, sur ma vive et constante affection.

HENRI.

Voici la partie de discours prononcée par M. le marquis de Foresta, au banquet des royalistes de Marseille, à laquelle il est fait allusion dans la lettre de Monsieur le comte de Chambord :

Ici, permettez-moi de protester contre une opinion trop généralement répandue, véritable calomnie inventée sans doute et propagée par nos adversaires, mais qu'un certain nombre de royalistes, je le dis avec regret, semblent avoir prise au sérieux. Je ne parle pas, bien entendu, des royalistes qui m'accablent.

"Monseigneur, dit-on, ne se soucie point de remonter sur le trône de ses pères, et la preuve, c'est qu'il a laissé échapper de ses lèvres quelques paroles qui ne se représenteront jamais."

Messieurs, je ne puis faire ici un cours d'histoire contemporaine; mais il m'a été donné de connaître bien des détails généralement ignorés; et je dois vous dire que ces belles occasions, dont on parle tant, cachaient en réalité un piège.

Si le roi n'est point revenu, c'est que l'on exigeait de lui des engagements incompatibles avec son honneur; c'est qu'on prétendait lui imposer un mode de gouvernement avec lequel il n'aurait pu travailler efficacement au relèvement de la France. D'ailleurs, monseigneur l'a dit : "On n'abdique pas un devoir."

Repoussons donc hautement et en toute occasion une calomnie que l'on comprend dans la bouche de nos adversaires, mais dont il serait indigne d'un royaliste de se rendre l'écho.

La plupart des journaux du matin ont publié la lettre du comte de Chambord, dont le texte leur a été communiqué cette nuit par le télégraphe, et que nous reproduisons ci-dessus. Les seuls qui l'accompagnent de quelques commentaires sont le Figaro, le Gaulois et la République française. Mais, à vrai dire, le commentaire de la République n'est qu'un persiflage destiné à dissimuler l'impression profonde que ne manquera pas de faire la lettre royale.

Il suffit, d'ailleurs, pour apprécier l'intelligence et la bonne foi de ce commentaire, d'observer que la République française applique au maréchal de Mac-Mahon ce mot du manifeste où il est dit que "les paysans attendaient un roi de France, mais que les intrigues de la politique avaient résolu de lui donner un maire du palais." Cela étant, on appréciera de même ce que vaut la réflexion dont le journal gambettiste accompagne cette désignation, quand il ajoute : "Il y a vraiment plaisir à se mettre au service des partis monarchiques et à monter la garde pour eux pendant quatre ans et demi en dépit de l'inclémence des temps. C'est à recueillir pour la philosophie de l'histoire contemporaine."

La République a la mémoire courte. N'est-ce pas elle qui, prêtait, en 1873, au maréchal, en prévision du retour de Monsieur le comte de Chambord, ce mot, odieux que "les chassés partiraient tout seuls", et comment accorde-t-elle ses allégations d'alors avec le commentaire d'aujourd'hui ?

Le Gaulois ne peut se défendre de rendre hommage au noble langage du prince, bien qu'il ne croie pas à son efficacité :

"Cette lettre, faite pour la publicité, et qui à toutes les allures d'un manifeste, est écrite en ce style admirable dont le comte de Chambord a le secret. Mais elle n'a pas plus de portée et ne saurait avoir plus d'effets que les manifestations antérieures du prince.

Ce n'est pas avec des paroles, quelque belles qu'elles soient, que les prétendants abrègent leur exil."

On lit dans le Figaro :

Rarement l'héritier de Charles X s'était exprimé avec une plus heureuse et plus éloquente énergie; nous n'osons espérer ni dire que cette lettre, aux allures de manifeste, doive produire une grande impression ou déterminer de bien nombreuses convictions; en tout cas, si la France veut persister à ignorer que le descendant légitime de nos anciens rois est un homme de grand cœur et de grande intelligence, ce ne sera pas faute d'avoir été prévenue."

On remarquera tout spécialement, dans la lettre de Monseigneur le comte de Chambord, le passage relatif aux événements encore mal connus de 1873, et à l'avortement de la restauration monarchique; il est évident, après avoir lu cette déclaration empreinte de quelque amertume, que la question du drapeau n'a été qu'un prétexte pour refuser non le trône de France, mais les conditions parlementaires dans lesquelles se présentait la restauration. Henri V, visiblement, ne voulait point subir de Chartre.

"Quant à l'illusion qui lui fait supposer que le retour de la monarchie traditionnelle correspondait ou correspondait "aux aspirations du plus grand nombre," nous devons constater que M. le comte de Chambord se trompe, constatation que nous faisons avec le plus profond regret, car—et en ceci nous n'avons jamais varié—la restauration d'une monarchie tempérée nous paraîtrait la plus désirable des solutions. Par malheur, cette opinion est encore celle d'une minorité écrasée entre la majorité républicaine et le bonapartisme ! Celui-ci, décapité par la mort de son chef, pourrait nous apporter un appoint considérable, mais tout cela est encore à l'état d'hypothèse. En tous cas, il est bon que M. le comte Chambord ait fait acte de présence, et qu'on ait entendu cette voix à laquelle les ennemis les plus acharnés de l'idée monarchique n'ont jamais refusé ni l'attention ni le respect."

Nous continuerons, s'il y a lieu, cette revue des journaux. Elle peut être instructive.

On écrit de Versailles (Sénat), le 29 juillet :

Le Sénat commence à jouer un rôle important dans la guerre déclarée par la République à la religion. Les hostilités sont ouvertes franchement, carrément, sur toute la ligne. Prenez le Sénat, aujourd'hui, par exemple : avant la séance publique, les bureaux nomment une commission chargée de l'examen du second projet Ferry, celui qui ôte toute garantie religieuse au conseil supérieur de l'instruction publique, et poursuit le catholicisme jusque dans les conseils académiques. N'oublions pas la réunion quotidienne de la commission du premier projet, le chef-d'œuvre du ministre

celui qui, non content de détruire la liberté de l'enseignement supérieur, veut taer du même coup l'enseignement secondaire, chasser de France les congrégations non autorisées en attendant le tour des autres, et, du collège, Dieu lui-même.

Vous-les-mêmes monter en séance ? Pénétrons dans cette salle où, hier encore, la majorité républicaine décidait que les prêtres devaient être exclus des commissions hospitalières et du contrôle de ce grand budget de la charité chrétienne livré dans l'avenir à la tyrannie libre-penseuse et aux fantaisies gouvernementales. Qu'y trouvons-nous aujourd'hui ? Une autre loi anti-religieuse, dirigée contre l'enseignement congréganiste, sous prétexte d'écoles normales de jeunes filles à créer dans les départements. Et si nous voulions remonter à moins de deux semaines, ne trouverions-nous pas sur la route parlementaire cette incroyable destruction du conseil d'Etat, exécuté, parce qu'on le jugeait, témérement peut-être, favorable aux pouvoirs, désormais célèbres, des instituteurs et institutrices illégalement chassés de leurs écoles avec la complicité des préfets de la République ?

Donc, c'est la guerre, et, du côté gauche, la guerre avec ses ruses, ses contre-marches et ses embuscades. Les républicains se sont comptés, ils ont vu qu'ils étaient les plus nombreux, c'est-à-dire, les plus forts, et, se souvenant du principe qui donne la victoire aux gros bataillons, ils ont fait demander, par l'organe démocratique du citoyen Bonjat, l'urgence pour leur projet d'écoles normales d'institutrices. En vain M. de Ravignan s'est-il opposé à cette nouvelle exigence, en vain a-t-il fait observer qu'il était juste pour le moins de consulter les conseils généraux au sujet des nouvelles charges que l'on veut imposer à leurs budgets départementaux déjà si minces et tenus si difficilement en équilibre, M. Ferry a réclamé le vote toujours prêt de sa bonne majorité de Tolède, et il a remporté un avantage faible et sans gloire, le seul genre d'avantage qu'il lui soit donné de connaître.

A moins de revirement invraisemblable, le grand maître de l'Université aura donc sa loi avant la séparation des Chambres; la discussion, en effet, a commencé immédiatement. M. Chesnelong, toujours sur la brèche, toujours présent à l'endroit le plus menacé, a prononcé un de ses meilleurs et de ses plus éloquents discours. L'honorable sénateur a posé d'abord la question sur son véritable terrain; il a réfuté les calomnies républicaines, celle surtout qui consiste à représenter les catholiques comme partisans de l'ignorance et de l'obscurantisme, parce qu'ils s'opposent à un projet de loi qui ouvre de nombreuses écoles normales d'institutrices. Ce mensonge spécieux peut faire des dupes, et il importait de le réduire à néant. M. Chesnelong n'y a pas manqué; il a prouvé d'une manière irréfutable que la situation actuelle était la concurrence, que l'enseignement congréganiste ne redoute pas, et pour cause, tandis que le projet n'est autre chose qu'un nouveau pas fait vers le monopole.

Les institutrices ne manquent pas en France; les maisons qui les forment sont nombreuses et bien tonnes; elles suffisent à tous les besoins du pays, à toutes les demandes qui sont faites, puisque 2,158 postulantes restent sans emploi; seulement, sur 59,000 institutrices, près de 38,000 sont congréganistes. Ces institutrices sont supérieures aux autres sous tous les rapports, y compris celui des succès scolaires, la preuve est faite depuis longtemps; mais c'est bien cette question secondaire qu'il s'agit de traiter ! Le mot d'ordre est de miner l'enseignement congréganiste et, dans l'espèce, supprimer par tous les moyens ces trente-huit mille écoles, preuves gênantes d'une incontestable supériorité. Il faut remplacer les saintes institutrices qui les dirigent par celles qui sortiront au plus vite des écoles normales officielles. Telle est la seule raison d'être du projet de loi, la raison de l'urgence, la raison aussi de l'enthousiasme des gauches.

Inutile au point de vue pédagogique, le projet pèsera lourdement sur les contribuables; on verra bientôt ce que coûte à la France la campagne anti-religieuse de M. Ferry et de ses acolytes. Ici encore il faut compter les millions par dizaines, et l'on ne peut nous taxer d'exagération depuis que M. Lockroy et ses amis ont estimé la dépense à deux cents millions qu'ils proposent de prendre sur les biens de l'Etat—et dans la poche des contribuables. Dès maintenant, si le projet passe, il faudra grever outre mesure les budgets départementaux. Les catholiques se verront ainsi réduits, non-seulement à faire de leurs deniers des écoles libres, mais encore à payer avec leur argent la guerre qui est faite contre eux et contre l'âme de leurs enfants. Les surtaxes et les centimes additionnels ne connaîtront plus de bornes, et cela pour guerroyer contre l'enseignement congréganiste. Quelle agréable perspective, quelle joie pour les radicaux ! Obliger le contribuable catholique, déjà saigné à blanc, à payer les frais de la persécution qu'il subit, n'est-ce pas l'idéal de l'Etat républicain ?

La femme sans religion, tel est le but suprême poursuivi par les tyrans dont nous

subissons le joug. Cette abominable création, digne de l'unité immorale de M. Ferry, a été flétrie en termes éloquents par M. Chesnelong qui, au milieu des injures et des ricanements d'une majorité sans teneur, a fait un portrait vraiment beau de la femme chrétienne, vengé des basses insultes de M. Ferry les pieuses et admirables béates de la Haute-Loire, et déclaré dans une chaleureuse péroraison qu'il ne serait ni dupe ni complice d'un enseignement qui détruirait l'unité de la famille et son plus beau fleuron, la loi religieuse.

Une triple salve d'applaudissements a salué les généreux efforts de l'orateur catholique, et la séance a été suspendue pendant quelques minutes. Elle n'a pas été reprise. Bien que l'heure ne fût pas avancée, M. Ferry, se jugeant à sa taille, n'a pas osé monter à la tribune et exposer, en essayant de répondre, sa nullité libre-penseuse à une humiliante comparaison. Il était difficile de reconnaître, dans ce ministre apathique, bourgeoisement installé au banc gouvernemental, le grand maître de l'Université qui, à la Chambre, lorsqu'il se sent soutenu par ses trois cents radicaux, fidèles et bruyants mamelucks, traite de haut ses contradicteurs et "sécularise" l'arrogance.

Au moment où M. Chesnelong, quittant la tribune, recevait les vives félicitations qu'il a su mériter par une ardeur infatigable à défendre la bonne cause, il s'est produit un incident curieux qui montre où nous sommes et qui fait honneur à M. de Chadois.

M. de Chadois, bien que siégeant au centre gauche, est connu pour la fermeté de ses convictions religieuses qu'il refuse absolument de sacrifier sur l'autel de la R. F.; aussi avait-il à plusieurs reprises applaudi le beau discours de M. Chesnelong; comme il applaudissait encore au moment de la péroraison, dix ou trois de ses voisins, visiblement irrités, lui reprochèrent une attitude qui ne pouvait que lui être suspecte. M. de Chadois se tourna vivement du côté de ses amis politiques, et leur dit sur un ton qui n'admettait pas de réplique : "J'applaudis M. Chesnelong, c'est une véritable guerre religieuse que vous faites contre nous, catholiques. Je vous dis que votre loi est odieuse, et que vous ne m'y soumettez jamais, jamais !

Le second "jamais" était accentué de telle sorte, que les centres gauches, cagardant de M. Ferry, n'ont pas cru devoir insister et qu'il n'ont pas du tout protesté contre les applaudissements justifiés de l'honorable cononel.

### LES ZULUS.

Le fondateur du royaume Zulu fut un sauvage ambitieux et d'une cruauté sans pareille, nommé Chaka; apprenant de quelques matelots anglais naufragés en 1818 sur la côte sud d'Afrique, l'histoire de Napoléon premier, il conçut le désir insensé d'unifier et d'égaliser, si possible, le plus grand capitaine des temps modernes. Il venait juste à ce moment d'être nommé chef d'une petite tribu dont le kral était situé sur la côte près de la rivière Tugela, il attaqua successivement toutes les tribus voisines, les soumit et les obligea à prendre le nom de Zulu qui dans leur langage signifie "le ciel."

Chaka sans aucun doute était un sauvage remarquable et avait de grandes dispositions pour l'art de la guerre, car c'est lui qui inventa la phalange zulu et cette manière spéciale de combattre qui fut si fatale aux anglais à Isandula. Il comprit avec un instinct vraiment napoléonien, que par suite du peu d'avantages naturels de la terre du Zulu et du manque presque complet de forêts, il était préférable de lutter à terrain découvert en masses épaisses, et il donna à ses bataillons jusqu'à quarante hommes d'épaisseur. Les Zulus généralement commencent leur attaque à portée de fusil; puis, à un signal donné le centre s'arrête, fait volte face et a l'air de battre en retraite, les ailes suivent son exemple, naturellement l'ennemi se précipite à leur poursuite, mais tout d'un coup les Zulus s'arrêtent, se retournent, et avec des cris épouvantables se précipitent sur leurs assaillants, se couvrant de leurs boucliers et distribuent partout la mort avec leurs courtes assagaies. Chaque soldat porte toujours avec lui trois ou quatre assagaies pour les lancer à l'ennemi, mais son arme la plus redoutable est une courte assagaie munie d'un lourd fer dentelé avec laquelle il combat corps à corps. Les officiers marchent derrière les colonnes et communiquent leurs ordres au moyen d'agiles coureurs spécialement dressés pour cet objet. Pendant la bataille, le général entouré de ses principaux officiers s'installe sur une éminence de manière à ne pas pas perdre un détail et à auprès de lui un de ses plus vieux régiments pour servir de réserve, comme c'était la coutume du grand Napoléon.

De 1813 à 1828 Chaka continua sans trêve ni repos cette politique terrible, dévastant tout le territoire environnant et obligeant les habitants à reconnaître son pouvoir et à lui obéir. Un monstre plus cruel ne régna jamais, même dans le Dahomey.

Sa férocité causa sa ruine, car, ayant appris un jour que ses troupes venaient de subir une défaite, il fit mettre à mort avec des raffinements de cruauté sans exemple les femmes de deux mille de ses soldats, parmi lesquelles se trouvaient les épouses de ses deux frères Dingana et Umlangane. Ceux-ci, pour se venger, conspirèrent contre lui et l'assassinèrent pendant son sommeil, le 23 septembre 1828, dans la quinzième année de son règne. Ses deux frères se battirent ensuite en combat singulier pour décider à qui appartiendrait le trône et Dingana ayant tué son rival fut proclamé roi des Zulus.

Dingana régna de 1828 à 1840; il ne continua pas la politique ambitieuse de conquêtes et d'annexions de son frère Chaka, mais en violence et en trahison il fut un digne émule. Invitant un jour à un banquet soixante dix Boers hollandais pour régler une certaine question sur laquelle ils n'étaient pas d'accord, il les fit massacrer, puis, marchant subitement sur leur colonie, près de Natal, il extermina plus de sept cents femmes, enfants et vieillards. Les autres Boers hollandais se ligèrent pour combattre ce monstre, et avec l'aide de Panda, frère du tyran, accompagné de 4,000 guerriers Zulus, ils défirent Dingana et le mirent à mort.

Panda lui succéda sur le trône et régna pendant trente-deux ans, il suivit une politique sage et honnête et mourut de vieillesse en 1872. Son fils Cetewayo, le présent roi des Zulus lui succéda, mais loin de ressembler à son père il égala presque son oncle pour la férocité.

On écrit de Cracovie Pologne autrichienne au Journal l'Univers :

"Le 8 juin a eu lieu la consécration du nouvel évêque de Cracovie. Une telle cérémonie n'a rien d'extraordinaire en France, où il y a un grand nombre d'évêques; mais sur cette malheureuse terre polonaise qui, dans sa plus grande partie, est le théâtre de persécutions religieuses, soit au nom de kulturkampf, soit au nom de la prétendue orthodoxie russe, la consécration d'un évêque avec toute la pompe antique est un événement dont on parle depuis les Carpathes jusqu'à la Baltique, de l'Oder jusqu'à Niéper. De plus, par un concours de circonstance qu'il serait trop long d'expliquer, il n'y a pas eu à Cracovie de consécration d'évêque depuis le seizième siècle, et depuis plus de quarante ans le diocèse était administré par un vicaire apostolique. Enfin la vieille capitale des trois de Pologne a un évêque consacré dans ses murs et qui répond à l'idéal d'un pasteur des fidèles autant par ses hautes vertus et sa grande intelligence que par son extérieur à la fois doux et imposant.

"Il a été consacré par le nonce apostolique à Vienne, Mgr Jacobini. Aucun des deux autres évêques latins de la Galicie ne pouvait lui servir d'assistant, tous les deux étant plus qu'octogénaires incapables de supporter les fatigues d'une pareille cérémonie. Il a été assisté par un évêque silésien, Mgr Grousch, et par l'évêque grec-uni de Przemyl, M. Stupnicki, bien connu par son dévouement absolu au Saint-Siège. La consécration a eu lieu dans l'église de Ste Marie, la plus spacieuse de toutes à Cracovie et on a été obligé de n'y laisser entrer que des personnes munies de cartes d'invitation. Malgré cela, la foule était énorme; c'étaient, à part plus de trois cents prêtres, les autorités au grand complet, l'Académie, l'Université, l'aristocratie et les habitants notables."

### La chimie amusante.

Une expérience de chimie amusante. Sur la table, un verre et une soucoupe. Dans l'appareil, des incandescences et un savant comme tous les savants.

On fume et l'on parle de science et prestidigitation. Le savant venait de parler qu'il ferait passer du fumeur sous le verre de la table toute la fumée de son cigare.

Le pari est tenu; on s'écarte. Le verre est disposé au milieu de la table; la soucoupe placée dessus, ferme l'entrée. Le savant s'éloigne à quelques mètres.

Il aspire quelques bouffées et lance la fumée dans la direction du verre. On voit aussitôt un petit nuage blanchâtre apparaître au fond du verre; puis le nuage s'agrandit, le verre s'emplit de fumée et les flocons blancs s'échappent par le petit interstice compris entre les parois de la soucoupe.

Evidemment le verre fumait comme à plaisir.

Le parti fut gagné haut la main. Voici, en deux mots, le secret du chimiste. L'expérience est facile à reproduire.

Il suffit de laisser tomber dans le verre deux gouttes d'acide chlorhydrique, la public n'y voit rien,—et de déposer de même, sur le fond de la soucoupe, deux gouttes d'ammoniaque; on ne s'en aperçoit pas davantage.

Au moment où la soucoupe est placée sur le verre, l'ammoniaque se combine avec l'acide chlorhydrique pour produire des fumées blanchâtres de chlorhydrate d'am-

monique. Le verre s'emplit d'un nuage blanc. Cette expérience est à la portée de tout le monde, et, habilement présentée, elle produit toujours, chez les personnes non prévenues, un certain étonnement.

LES TROIS-RIVIERES.

LUNDI 25 AOUT 1879.

Toujours des scandales.

Voici ce dont nous voulions parler dans le dernier Courrier. Un M. MacKay, employé au commissariat des chemins de fer, prétendait avoir découvert un perfectionnement merveilleux dans les nut-locks, pièce en fer qui tient les lisses de chemin de fer à l'endroit où elles aboutent. Il n'y avait pas de perfectionnement du tout dans ces nut-locks; ce sont les mêmes que le gouvernement fédéral a refusés pour le chemin de fer Intercolonial. Mais M. Joly qui ressemble beaucoup à l'homme qui songeait constamment à refaire sa fortune au moyen de brevets d'invention, voyait là une amélioration. C'était l'autisme dernier.

Prévoyant des élections tôt ou tard, il ne fit de marché alors que pour 10 milles de chemin, et paya \$30 du mille.

En mai dernier, alors qu'il s'agissait de l'élection de St. Hyacinthe, de celles de Rouville, Chambly et Verchères, et qu'il fallait absolument de l'argent, le gouvernement fit venir M. MacKay, et on lui acheta ses nut-locks pour toute la ligne du chemin de fer depuis Québec jusqu'à Hull, y compris les embranchements et les voies d'échappement, et il fut convenu que MacKay les ferait poser lui-même. Qu'on se le rappelle, MacKay ne les avait vendus qu'au taux de \$30.00 par mille l'autome dernier, sans les poser.

Les printemps dernier, le gouvernement, sans consulter ses ingénieurs, les officiers en chef du chemin de fer, acheta ses Nut-locks et oblige MacKay à les poser; et pour cela, s'oblige à lui payer la somme de cinquante piastres par mille.

Les officiers en chef du chemin de fer ayant appris que le gouvernement avait fait cette transaction folle, et que, surtout MacKay avec ses hommes allaient se mettre sur le chemin de fer pour y poser les Nut-locks en question, firent des représentations. Ils démontrèrent au gouvernement qu'il était très dangereux d'admettre à travailler sur le chemin de fer des hommes étrangers au chemin, peu entendus dans les matières, pendant que la circulation irait toujours son train. Que c'était exposer le gouvernement à subir de grandes pertes par suite des accidents qui arriveraient inévitablement. Qu'au surplus le gouvernement n'avait que faire de payer pour la pose de ces Nut-locks, attendu qu'il avait sur la ligne tout son personnel d'employés qui ferait la besogne sans qu'il en coûtât un centin d'extra au gouvernement.

En effet, on sait que chaque chemin de fer a ses chefs de section avec trois ou quatre hommes sous sa conduite, employés à surveiller le chemin et à le tenir en ordre. Ces hommes pouvaient poser ces Nut-locks sans un centin de dépense extra au gouvernement.

C'est ce que finalement le gouvernement comprit. Mais le malheur, c'est que MacKay avait contracté au taux de \$50.00 par mille et devait les poser. On lui demanda combien il voudrait réduire pour ne point les poser. Il déclara qu'il ne réduirait que de deux piastres par mille. Comme on le voit, M. MacKay n'estimait pas bien haut le prix de la pose de ces Nut-locks, que le gouvernement dans sa folie, avait pourtant estimé à \$20.00 par mille.

Finalement, le gouvernement a réussi à faire réduire M. MacKay de trois piastres par mille pour ne point poser ces Nut-locks. Le gouvernement les fait poser lui-même.

En sorte que, tous comptes bien tirés, MacKay touche du gouvernement \$47.00 par mille de chemin, pour des Nut-locks qu'il offrait, l'autome dernier, pour le prix de \$30 du mille de chemin. Par l'inconcevable incurie du gouvernement il gagne \$17 nettes par mille de chemin sur son marché de l'autome dernier, sans compter ce qu'il gagne de profit au taux de \$30.00 par mille.

Par son défaut de jugement le gouvernement perd net environ \$10,000.00. De cette somme, combien M. MacKay a-t-il souscrit pour les élections de St. Hyacinthe, Rouville, Chambly et Verchères? Que M. Mercier réponde!

(Courrier de St. Hyacinthe.)

AFFAIRE GOWEN.

Voici le texte des conclusions du rapport présenté à la Chambre par le comité chargé de s'enquérir de la transaction Joly-Gowen :

1o. Que rien de malhonnête, au moindre degré, dans toute la transaction on dans toute partie d'elle, ne peut être imputé à aucun des ministres.

2o. Que, de l'avis du comité, on peut imputer au gouvernement, une erreur de jugement, sous les circonstances, en ceci, qu'on aurait pu faire de meilleurs arrangements, dans l'intérêt de la province, si, au lieu d'opérer la transaction telle que faite le gouvernement avait attendu pour percevoir sa créance, jusqu'à ce que des temps plus prospères eussent ajouté une plus grande valeur à sa garantie.

La séance de Mardi,

On lit dans la Correspondance de la Minerve de mercredi :

Quelle séance que celle d'hier; quel triomphe moral pour l'opposition. Pendant

six heures MM. Taillon, Beaubien, Chapleau et Mathieu, ont disséqué ce cadavre prêt pour le fossoyeur, qu'on appelle le gouvernement Joly. Deux votes de non-con fiance ont été proposés par MM. Taillon, Beaubien et Mathieu et le gouvernement n'en est sorti qu'avec trois et deux voix de majorité. L'Evénement dit ce soir : que pour peu que la session se prolonge et que la majorité s'ase encore, M. Turcotte reprendra son rôle de la dernière session.

C'est M. Taillon qui a ouvert le feu sur les résolutions du chemin de fer, légalisant les illégalités de M. Joly. Il a été admirable de logique et de sincérité. Il a exposé à nu les tricheries de M. Joly à Montréal, tous ses petits moyens employés pour tromper Montréal. Il a montré aux ministres leur contradiction, eux qui veulent passer perdus des causes pendantes devant les tribunaux, prétendaient jadis, avec M. Letellier, que le gouvernement ne devait pas intervenir lorsque les tribunaux ordinaires pouvaient être saisis d'une affaire.

Le gouvernement rageait. M. C. Langelier sautait sur son siège. M. Gagnon grondait dans son coin. Le discours de M. Taillon fini, personne ne se leva pour répondre. Le gouvernement demanda le vote de suite. Il devint évident que la doite avait reçu pour mot d'ordre de ne pas parler. M. Beaubien suivit M. Taillon, et mit à son tour le gouvernement au défi de s'expliquer. Le député d'Hochelega est la cruauté de rire des muets, par ordre, pendant une heure. Il a achevé d'enfoncer le clou que M. Taillon avait pourtant bien planté. Après le discours de M. Beaubien demanda du vote pur et simple de la part du gouvernement. C'est alors que M. Chapleau prit la parole. Dans un discours de vingt minutes, il a achevé d'accabler les ministres Résumant les discours de ses amis et puisant dans son propre fonds, il a mis le gouvernement au pied du mur. La chambre était entre ses mains; tout le monde était convaincu. Il a été surtout admirable de logique, lorsqu'il a mis le gouvernement en demeure de montrer à la chambre et au pays, comment il se tirerait de ses engagements pour les prochains six mois.

Prenons le gouvernement et sa politique de chemin de fer, a dit M. Chapleau, et voyons comment il fait face à ses engagements. M. le Trésorier compte avoir à sa disposition pour terminer les chemins de fer, payer les arrérages, etc., \$750,000. Dans cette somme figurent les \$500,000 qu'il attend du gouvernement fédéral, mais qu'il pourrait bien ne pas toucher. Or quelle sont les obligations auxquelles il faut faire face avec cette somme ?

Table with 2 columns: Description of obligations and Amount. Items include: Reste à payer, chemin de ceinture des Trois-Rivières (\$26,000), Embranchement de St. Martin (150,000), Pont de Hull (300,000), Terminus aux Casernes de Montréal (500,000), Ferme Gale (140,000), Balance Bollerive (40,000), Prolongement du chemin à eau profonde, Québec (200,000), Arbitrage Duncan MacDonald (150,000), Pour terminer la section Est, continuation du gouvernement (398,000), Do pour section Ouest et Aylmer (300,000). Total: \$1,778,000.

C'est un million et trois quarts qu'il s'agit de solder avec \$750,000 dont \$250,000 seulement constituent un actif sûr.

Mais ce ne sont pas là les seules obligations du gouvernement.

Il a promis de construire la ligne de Pontiac..... \$600,000

Il y a les comptes en suspens de l'entrepreneur MacDonald sur lesquels M. Shanley ne s'est pas prononcé et que nous mettons à part..... 200,000

Réclamations de M. Thomas McGreevy qui nécessiteront un arbitrage..... 500,000

Je voudrais arrêter ici cette liste terrible d'échéances auxquelles il lui faut faire face, ajoute M. Chapleau, mais ce n'est malheureusement pas tout. Nous avons vu nos dettes du Nord; il ne faut pas oublier celles du Sud. Le gouvernement a disposé de l'argent qu'il devait aux chemins de cette région, mais les intéressés n'oublient pas leurs réclamations. Le chemin de Lévis et Kennebec, de Missisquoi et de la Rivière Noire attendent, et les directeurs ne sont pas dotés d'une patience plus grande que les autres créanciers du gouvernement.

M. Chapleau a parlé avec une force étonnante; le gouvernement était furieux. M. Joly ne pouvait cacher sa férocité lorsque M. Chapleau, parlant du loop-line, lui demandait où était l'urgence de construire ce bout de chemin, lorsqu'il y a à Québec 8,000 ouvriers qui se querellent pour le chargement des navires et lorsque le port de Montréal pourrait recevoir vingt fois plus de commerce que vous en avez.

C'en était trop. M. Chapleau venait de montrer qu'avec \$250,000, le gouvernement avait entrepris de payer plus de deux millions. M. Joly dut rompre la consigne et se leva pour essayer de répondre. Il va sans dire qu'il ne put toucher aux arguments de M. Chapleau qui restent intacts.

Ce matin, M. A. Lavigne a été examiné devant le comité des comptes publics dans l'affaire du contrat de l'ameublement de l'Ecole Normale de Montréal. Il a prouvé aux députés honnêtes que pour \$10,000, il aurait fourni des meubles bien supérieurs à ceux que le gouvernement a payé \$18,000.

DÉBATS PARLEMENTAIRES.

Québec, 20

L'Orateur prend le fauteuil à trois hrs Après les affaires de routine,

M. Beaubien demande si le gouvernement a l'intention de présenter les résolutions relatives aux subsides garanties au chemin de fer de Québec au lac St. Jean. M. Langelier répond que le premier ministre n'est point en ce moment dans la Chambre.

M. Beaubien réplique en disant que cette assemblée désire savoir si, lorsque cet item sera appelé, M. Joly sera encore absent, et si ces résolutions seront englobées dans le massacre des innocents.

Sur motion de se former en comité des subsides,

M. Déchêne, secondé par M. Magnan, propose que cette assemblée ne se forme pas en comité des subsides, mais qu'il soit résolu :

Que le gouvernement a distribué l'argent voté l'an dernier pour les fins de la colonisation avec partialité et injustice, ce qui est contraire aux intérêts de cette province.

De cette façon, certains comités ont été favorisés au détriment des autres, quoique le gouvernement devait répartir ces sommes également afin de faciliter l'ouverture des chemins de colonisation dans tout le pays. Le premier ministre n'a donc pas tenu sa promesse. La somme de 38,000 piastres, destinée cette année pour la colonisation, fera l'effet d'une goutte d'eau dans la mer. Le gouvernement aurait dû ne pas tant dépenser pour le chemin de fer de ceinture des Trois-Rivières et disposer de plus d'argent pour la construction de ces routes si utiles, car les terres le long des cour d'eau ont été depuis longtemps défrichées, mais le colon ne peut s'aventurer dans les forêts s'il n'a pas de moyens de communication. Il est donc indispensable que des routes soient ouvertes, et jusqu'à ce que cela ait lieu, les défrichements seront retardés dans cette province. Cette question de colonisation est une question vitale et le gouvernement est vraiment coupable d'une négligence criminelle.

L'orateur commente aussi la distribution partielle de l'argent voté à ces fins et cite le comité de Témiscouata comme un exemple. L'argent ne fut distribué qu'au moment des élections lorsqu'un grand nombre de conservateurs étaient engagés à travailler aux chemins de colonisation afin de les empêcher de se rendre aux polls pour voter. Quand ces ouvriers voulaient aller voter on leur faisait observer que s'ils quittaient leur travail les jours suivants il ne pourrait être occupés. S'ils allaient voter, les travaux étaient suspendus et n'étaient point repris.

M. Magnan dit que depuis la Confédération, tous les octrois votés pour encourager la colonisation, ont été distribués aux 41 divisions électorales. Il fit un état constant dans les indemnités accordées aux divisions libérales et aux divisions conservatrices depuis la Confédération. D'après les quatre premières années les comités représentés par des députés libéraux, ont reçu une indemnité de \$3,409 chaque par année. Ceux représentés par des députés conservateurs n'ont reçu que \$2,445. Dans les quatre années suivantes les libéraux reçurent 933 piastres et les conservateurs \$1000 par an et pendant les deux années du gouvernement de Boucherville les libéraux reçurent 1,869 piastres et les conservateurs \$2,412. L'an dernier, le gouvernement actuel a voté 38,000 piastres pour la colonisation et sur cette somme 34,854 piastres ont été dépensées pour les chemins. La différence entre ces deux sommes a servi aux explorations et aux dépenses ordinaires. Dans les 41 divisions électorales, presque réparties également entre des députés conservateurs et des députés libéraux, ces derniers ont reçu 28,930 piastres et les conservateurs 5,931 piastres sur le total de 38,000 piastres affectées à ces fins. Chaque comité libéral a donc vu ses députés recevoir 1,523 piastres contre 259 piastres reçus par la division conservatrice, c'est-à-dire 17 pour cent pour les libéraux.

Ce système de partialité établi par le gouvernement actuel a été inventé par lui. Le député de Montcalm se plaint aussi du refus du gouvernement de garantir le chemin des Laurentides, lorsqu'il a été construit jusqu'à l'Assomption pour étendre la ligne dans le comté qu'il représente. Ce chemin avait reçu un subside de \$55,000 du gouvernement. Rendu à Montréal il était obligé de se prolonger jusqu'au chemin de fer de colonisation du Nord et pour se servir des rails de ce chemin il devait payer \$11,973.30 ce qui fait 30 0/10 du capital avancé. Donc dans ces circonstances, le chemin des Laurentides avait droit d'attendre l'aide du gouvernement pour pouvoir se continuer jusqu'au comté de Montcalm. Cette extension aurait non seulement été profitable au colon mais aussi aux populations des villes, à cause de la grande quantité de bois de chauffage qui serait apporté sur le marché. L'orateur cite une municipalité qui pourrait seule fournir 5000 cordes de bois par et cela pendant une période de quarante années.

Actuellement sans moyens de communication ou quand il en existait, les stations de chemin de fer étoit trop éloignées, le commerce de bois n'existe plus ainsi point dans cette contrée.

SEANCE DU SOIR.

Après les affaires de routine, le débat sur la motion de M. Déchêne est résumé et une discussion fort animée a lieu entre chaque député, au sujet des fonds alloués à leurs divisions électorales pour la colonisation.

M. Joly répond au discours qu'a fait l'honorable député de Montcalm en disant que l'aide a été refusée au chemin de fer des Laurentides parce qu'il avait déjà repoussé pareille demande faite par le chemin de fer de Missisquoi et la Rivière Noire et que par conséquent M. Magnan n'avait pas le droit de se plaindre.

M. Magnan réplique en démontrant que les circonstances dans lesquelles la deman-

de du député pour Missisquoi a été faite, ne sont pas les mêmes que celles qu'il (M. Magnan) invoque en ce moment.

M. St. Cyr fait connaître quelques faits extraordinaires au sujet de l'administration des Terres de la Couronne. Il dit que les cultivateurs du comté de Champlain ont été traités avec la plus grande dureté. Le comté de Champlain a une étendue de 6,000,000 d'acres et contribue au revenu, malgré la stagnation du commerce de bois, dans la proportion de \$54,000. Quelques cultivateurs des paroisses situées près de la forêt étaient arriérés dans le paiement de leurs rentes de terres sur les anciennes seigneuries des jésuites, et le gouvernement les a poursuivis sans merci. Quelques-uns ne devant que 21 centins ont reçu de l'avocat du gouvernement, M. Sévère Lottinville, un ordre qu'il leur fallait payer \$1.00. 298 actions ont été prises et les frais se sont élevés à \$2,600. Le gouvernement sur ce montant a fourni \$300 et l'avocat a collecté \$1,110.79. Il reste donc de profits pour l'avocat \$1,189.21. Voilà l'économie du gouvernement; il taxe un comté jusqu'au montant de \$1,189, pour enrichir l'un de ses partisans et l'on crieait contre les taxes de M. de Boucherville. Remarquons que la province n'a aucun revenu de ces espèces de taxes; M. Lottinville seul en a profité. C'est ainsi que le gouvernement a pris à la gorge les cultivateurs du comté de Champlain. M. St. Cyr cite les noms et les chiffres et il accuse le gouvernement d'avoir agi par vengeance politique.

M. Langelier en réponse jette toute la faute sur le dos de M. Lottinville et il dit que plus tard un arrangement a été fait avec les cultivateurs arriérés leur donnant des délais suffisants.

M. St. Cyr répond qu'il blâme le gouvernement d'avoir pris près de 300 actions surtout contre les cultivateurs de la paroisse de Mont-Carmel. Il dit que le gouvernement a exercé là une vengeance politique, parce que cette paroisse est conservatrice.

M. Sawyer se plaint de la partialité du gouvernement au sujet de la distribution de l'argent pour la colonisation.

Après quelques mots de M. Joly et de M. Chapleau, le vote est pris et la motion est perdue sur la division suivante :

Pour.—Chapleau, Loranger, Robertson, Mathieu, Wurtele, Picard, Gauthier, Desaulniers, Caron, Sawyer, Charlebois, Houde, Déchêne, Bergevin, LeCavalier, Champagne, Lalonde, Beaubien, Taillon, Tarte, Robillard, Lavallée, Magnan, Pelletier, St. Cyr, Audet, Duckett.—27.

Contre.—Joly, Langelier, Marchand, Chauveau, Ross, Mercier, Shehyn, Wats, Irvine, Nelson, McShane, Blais, Larose, Flynn, Laberge, Lafontaine, Molléur, Marsan, Rinfret, Langelier, Paquet, Fortin, Gagnon, Racicot, Bouthillier, Boutin, Lafontaine, Dupuis, Poirier, Préfontaine, Lovell.—81.

Une motion de M. Picard au sujet des chemins de fer du sud est perdue sur une division de 26 pour et 30 contre.

La Chambre s'étant formée en comité des subsides, M. Robertson se plaint de la réduction des salaires des inspecteurs d'écoles.

La Chambre s'ajourne à 2 heures a. m. Séance du 21 août.

Après les affaires de routine, L'hon. M. Chapleau demande au ministre s'il a l'intention de présenter durant cette session une mesure pour abolir le Conseil Législatif ?

L'hon. M. Joly répond que le gouvernement n'a pas cette intention. La session est déjà avancée et d'ailleurs il ne croit pas que le gouvernement réussirait à faire prévaloir cette idée dans le Conseil Législatif.

M. LeCavalier demande au ministre s'il a l'intention de présenter une mesure pour l'empierrement des chemins, telle que cela a été annoncé dans le discours du trône ?

L'hon. M. Joly répond que cela a été fait il est vrai, mais pour pouvoir faire ces améliorations, il faudra employer les argentés du fonds municipal.

Sur motion que la Chambre se forme en comité des subsides l'hon. M. Chapleau propose :

"Que cette Chambre ne reçoive pas maintenant le rapport du comité des subsides, mais qu'il soit résolu,

"Que d'après les documents contenus dans la réponse à une adresse du 4 août dernier, concernant le contrat pour la pose des nut-locks sur le chemin de fer de Q. M. O. et O., il apparut que par l'imprudence et l'incurie du commissaire des Travaux Publics d'alors une perte considérable d'argent a été faite au grand détriment de la Province."

L'hon. M. Chapleau fait remarquer à la Chambre que depuis que l'opposition avait demandé une enquête sur cette affaire le Dr. Mackay avait quitté la province. De plus, il prend la responsabilité de dire que si l'enquête est accordée, il prouvera devant ce comité qu'une somme d'au moins \$4,000, acceptée du contrat a été retenue pour grossir le fond électoral.

L'hon. M. Joly dit que si cette dernière accusation est portée par écrit, le comité d'enquête sera accordée, car il ne veut pas rester au pouvoir avec des collègues qui se permettraient de vendre les contrats publics. Dans le cours de ses remarques au sujet de ce contrat, l'hon. premier ministre a dit que s'il eût été à Québec à cette époque, le contrat n'aurait pas été accordé.

Séance du soir.

Le débat se continue sur la motion de non-confiance de M. Chapleau.

MM. F. Langelier, Loranger, Taillon, Mercier, C. Langelier et quelques autres, parlant sur cette question :

Le vote est pris à 1.30 heure ce matin avec le résultat suivant :

Pour.—MM. Audet, Bergevin, Caron, Champagne, Chapleau, Charlevoix, Des-

saulniers, Deschênes, Duckett, Gauthier, Houde, Lalonde, LeCavalier, Loranger, Magnan, Mathieu, Picard, Robillard, St. Cyr, Taillon, Tarte et Wurtele.—22.

Contre.—MM. Blais, Bouthillier, Boutin, Chauveau, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Lapierve), Lafontaine (Shefford) Langelier (Montmorency), Larose, Marcland, Mercier, Molléur, Murphy, Poirier, Racicot, Rinfret dit Malouin, Shyon et Wats.—25.

L'hon. Chapleau demande la formation d'un comité spécial pour s'enquérir de l'affaire des nut-locks, car il a raison de croire que la Province a perdu beaucoup d'argent par cette transaction.

L'hon. M. Joly dit que tant qu'il sera chef du cabinet ce comité d'enquête ne sera accordé à moins que le chef de l'opposition accuse directement le gouvernement.

M. Tarte propose un sous-amendement : "Qu'en vue des larges profits devant être réalisés par le contrat accordé au Dr. Mackay, il était désirable de savoir qui en avait bénéficié."

Ce sous amendement est perdu sur la même division.

Le rapport du comité des subsides est adopté. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, adopte plusieurs items du budget supplémentaire et demande la permission de siéger de nouveau.

Plusieurs bills sont adoptés et la Chambre s'ajourne à 4.20 heures ce matin.

INFORMATIONS.

L'hon. M. Langevin a écrit une lettre en réponse au maire, à MM. Currier et Tassé, M. P., et à plusieurs conservateurs éminents de la capitale, refusant d'accepter le banquet qu'on proposait de donner en son honneur.

La paix est rétablie à Québec. Il y a eu conversation entre les ouvriers des Sociétés irlandaise et canadienne. Les volontaires ont été licenciés.

On écrit d'Ottawa :

Il y a quelques jours cinquante vaisseaux américains attendaient des cargaisons de bois à la Chaudière. Il n'y en a plus que quinze maintenant. Le commerce de bois est très actif. Tout le vieux bois amassé pendant plusieurs années a été vendu.

Plusieurs capitalistes anglais se sont embarqués jeudi avec Sir L. Tilley et Sir C. Tupper pour venir au Canada. Leur but est de prendre des arrangements pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

Une dépêche de Winnipeg dit que M. Dubuc, M. P., pour Provencher, entrera dans le ministère du Manitoba pour représenter l'élément Canadien-français.

M. Scott, député local de la ville de Winnipeg, aura le capt. McMillan pour adversaire.

La même dépêche annonce aussi que l'hon. M. Royal serait candidat pour représenter le comté de Provencher à la Chambre des Communes dans le cas où M. Dubuc résignerait.

L'hon. M. Langevin est descendu à Québec. Il y passera quelques jours.

L'hon. M. Masson est retourné à Ottawa. Durant son séjour à Montréal on a fait l'épreuve, dans l'île Sainte-Hélène, du premier canon rayé—de 6432—fabriqué en Canada par M. Gilbert et fils. On dit que l'épreuve a été tout à fait satisfaisante.

Un météore du poids de 300 livres est tombé l'autre jour à Coshooton, Ohio.

Pèlerinage à Ste. Anne d'Yamachiche.

Dimanche, dix-sept Août, les paroissiens de Batiscan se rendaient en foule à la gare du chemin de fer du nord, pour aller rendre leurs actions de grâces à la bonne Ste. Anne d'Yamachiche.

Ce pèlerinage nous a beaucoup édifiée, Pour être complet dans notre compte-rendu, disons d'abord qu'il y eut Dimanche à Batiscan, messe solennelle, Monsieur le curé officiant, accompagné de Monsieur l'abbé Béliveau du Séminaire de Nicolet et de Monsieur l'abbé Lizé du Séminaire des Trois Rivières.

A une heure P. M., des centaines de personnes venues des paroisses voisines se réunissaient à la gare aux paroissiens de Batiscan dirigés par plusieurs messieurs du clergé.

Là, nous attendaient quatorze chars magnifiques dus à l'obligeance de Monsieur Robert McGreevy qui a droit à la reconnaissance de tous les Pèlerins.

Monsieur Matthew Kane reçoit les Pèlerins avec cette fine fleur de politesse qui révèle le véritable Gentleman, et donne le signal du départ.

En montant, nous avons le regret de laisser à Champlain, au Cap, aux Trois-Rivières et à la Pointe-du-Lac des centaines de personnes désireuses de s'embarquer avec nous. Arrivés à Yamachiche, les pèlerins se dirigent avec recueillement vers le magnifique sanctuaire érigé en l'honneur de Ste. Anne.

Pour le dire en passant, cette église rappelle les grands monuments des âges de foi. Nous n'avons pas à décerner à l'auteur de cette belle conception l'éloge banal et stéréotypé : le jugement du public est depuis longtemps arrêté sur le mérite artistique de l'église d'Yamachiche.

Le Rév. Messieurs Dorion dont la politesse exquise n'est un secret pour personne, nous accueillit à bras ouverts. Durant les vœpres chantées par le Rév. Messieurs Tessier, curé de Ste. Sophie de Lévis, il y eut vénération des reliques de Ste. Anne par Monsieur l'abbé Gélinas.

Une collecte faite par M. O. Lacroix, maire de Batiscan, avec Dame Marquis ;

Capt. A. Marchand avec Dame H. Marchand; Gaspard Brunelle, Ecr., avec Dame Lacourcière, furent aux pèlerins l'occasion de verser une généreuse offrande.

La cérémonie fut des plus imposantes. La splendide parure du maître autel s'alliait très-bien à la richesse des ornements.

Durant l'embarquement et la descente, nous avons remarqué un ordre admirable. Dans quelques pèlerinages, il se rencontre des observateurs malins qui signalent partout des abus et des contre-temps.

Nous allions oublier les musiciens d'Yamachiche. Leur réputation bien connue nous dispense de faire ici leur éloge.

Remercions Ste. Anne qui a couronné notre pèlerinage d'un si beau succès; mais gardons-nous d'oublier le pasteur vénéré qui en a été l'âme.

UN PELERIN. Pianos !! Pianos !!—Si vous avez besoin d'un bon piano adressez vous à L. E. N. Pratte No. 3 Rue du Platon Trois-Rivières.

La retraite ecclésiastique du Diocèse se terminera mercredi prochain au Séminaire de cette ville.

Machines à coudre "Raymond" aiguilles de toutes sortes, Huile, etc., etc., au Magasin de Musique No 3 rue du Platon, Trois-Rivières.—L. E. N. Pratte.

Electricité ! HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS. VALANT DIX FOIS SON PRIX EN OR.—LA DOULEUR NE PEUT DURER QU'UN INSTANT.

C'est la médecine la meilleure marché qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri un rhume de longue durée.

SAGE CONSEIL. Tous les jours on vous conseille dans les journaux de prendre quelque chose pour guérir votre dyspepsie et vos maladies de foie.

VIN DE QUININE DE CAMPBELL, LE GRAND TONIQUE VIVIFIANT LE SEUL VÉRITABLE ! N'en achetez pas d'autre !!

Séminaire de Nicolet. La rentrée des élèves aura lieu Mercredi, le 3 Septembre à 6 h. P. M.

Convent des Ursulines. La rentrée des élèves au pensionnat des Ursulines de cette ville aura lieu le premier Septembre prochain.

Ecoles Chrétiennes des Frères des Trois-Rivières. La rentrée des classes, dans les deux Ecoles dirigées par les Frères, aura lieu le Mercredi, 3 Septembre prochain.

AVIS. Une assemblée générale spéciale des actionnaires de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières aura lieu au Bureau de George B. Houllist, Esquier, Rue du Platon, LUNDI, le premier Septembre 1879, à TROIS HEURES de l'après-midi.

RIVIERE ST. MAURICE. Avis aux Entrepreneurs. Des Soumissions cachetées et endossées "Soumission pour Réparations du Barrage des Grandes Piles," seront reçues à ce Bureau, jusqu'au TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, inclusivement.

AVIS. Une assemblée générale spéciale des actionnaires de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières aura lieu au Bureau de George B. Houllist, Esquier, Rue du Platon, LUNDI, le premier Septembre 1879, à TROIS HEURES de l'après-midi.

MM. les Commissaires d'Ecoles. On voudra bien se rappeler que notre LIBRAIRIE offre l'avantage de l'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE LIVRES CLASSIQUES ET DE FOURNITURES D'ECOLLES, ce que nos prix sont des plus réduits.

LIVRES D'ECOLLES !! A L'OCCASION DE LA PROCHAINE OUVERTURE DES CLASSES, qu'on veuille bien remarquer qu'on peut acheter à aussi bonne condition, chez OLIVIER TRUDEL, LIBRAIRE, TROIS-RIVIERES.

Le Séminaire des Trois-Rivières. La rentrée des élèves aura lieu MARDI le deux Septembre. PRIX DE LA PENSION STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE PAR QUARTIER SCOLAIRE.

GRANDE EXHIBITION DE LA PUISSANCE SOUS LE PATRONAGE DE L'Association de l'Agriculture et des Arts D'ONTARIO OTTAWA. 22 au 27 SEPTEMBRE 1879.

Merveilleuse Découverte ! PERSONNE QUI PUISSE SE DISPENSER DE S'EN SERVIR. RINOLA, SAVON NATUREL ! Un pur Extrait d'herbes et de plantes tropicales.

A VENDRE. Un bateau à voile gréé et en bon ordre jaugeant trente tonneaux à vendre à bonnes conditions. S'adresser au sous-signe. TROIS-RIVIERES, 28 Juillet 1879.

INSTITUTRICE. Une Demoiselle anglaise désire se placer dans une famille pour enseigner l'anglais, le français et la musique. S'adresser à M. Hochelaga, près de Montréal. 31 Juillet 1879.



Les ORGUES DE LA PUISSANCE ont obtenu les prix partout où ils ont été exhibés. HARMONIE du monde.—Médaille Internationale et Diplôme pour le meilleur ORGUE PREMIER PRIX sur tous les compétiteurs.

L. E. N. PRATTE, Agent Général pour la Province de Québec. P. O. Boite 801, MONTREAL. DEFOT D'INSTRUMENTS A TROIS-RIVIERES. No. 3 Rue du Platon.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE. P. V. AYOTTE, PHOTOGRAPHE. 163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe.

1879 !! 1879 !!! COMMERCE D'AUTOMNE Fourrures !! Chapeaux !! ROBES DE BUFFLES, GREENE & FILS & Cie. MONTREAL.

Dissolution de Société. AVIS PUBLIC. Est par le présent donné, que la société existant sous les noms et raison de Dufresne & Pothier a été dissoute.

CORPORATION OF THREE RIVERS PUBLIC NOTICE. Is hereby given that the collection roll of the city of Three-Rivers is complete and is now deposited in the office of the undersigned.

MUSIQUE ! MUSIQUE ! PIANO & HARMONIUMS & C. A bon marché. Venez !! Venez !!! O. N. FRECHETTE. Batiscau, 24 Juin 1879.

BOURNVILLE, ONT.

F. OISEL.

(DES MAISONS PLEYEL & ERARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD DE Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas,

Monsieur Oisel facteur de piano à Québec a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de Trois-Rivières, qu'il met en loterie un piano neuf dit cottage, à un piastre le billet. Pour les personnes qui feront accorder leur piano, le billet sera remis gratuitement. Le tirage sera annoncé dans le Journal des Trois-Rivières.



BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIÈRES.

Arrivée et Clôture des Malles pendant l'hiver commençant le 9 Décembre 1878.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various locations like Montréal, St. Grégoire, etc.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

PARFUM IMPERISSABLE CÉLÈBRE



Eau de Floride DE MURRAY & LANMAN.

Le plus riche, le plus durable et le plus délicat de tous les parfums soit pour les Monchoirs, soit pour la Toilette ou les Bains; il est agréable et salubre dans la chambre d'un malade, et soulage les faiblesses, la fatigue, la prostration, les maux de têtes et les accès nerveux.

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL. 5 Juillet—6 m

Le grand Purificateur du Sang. SASPAREILLE DE BRISTOL ET PILULES.



Garanti pour la cure inflexible du scrofule sous ses plus mauvaises formes, les Ulcères obstrués et intermédiaires de la Syphilis primaire, secondaire et tertiaire; Tumeurs, éruptions, douleurs rhumatismales et toutes les maladies ou douleurs produites par le mauvais sang ou les humeurs.

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL. 5m 9 Juillet—1876

AVIS PUBLIC.

Les censitaires de la partie du Fief et Seigneurie de Niverville, appartenant à Dame Marie Louise Gélina Boucher de Niverville, Veuve L. G. Bourdage sont par le Présent Avis informés que le Bureau Seigneurial de la dite partie du dit Fief et Seigneurie est transporté au Numéro 40, Rue St. Pierre, dans la Cité des Trois-Rivières, et que Pierre Desilets, Ecuier, Notaire, de la dite cité, est son agent autorisé à percevoir les rentes constituées et capiaux de rente de la dite partie du Fief et Seigneurie.

HOTEL ST. JAMES (FARMER.) TROIS-RIVIÈRES.

M. JOS. RIENDEAU, Ci-devant de l'Hôtel du Canada, à l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public, qu'il est maintenant le propriétaire de l'Hôtel plus haut mentionné. Cet Hôtel déjà si favorablement connu du public voyageur a été remis à neuf et M. RIENDEAU espère pouvoir donner satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien se retirer chez lui. 5 Juin 1879.—3 m.

A L'ENSEIGNE du CORBILLARD 208 Rue Notre-Dame 208 TROIS-RIVIÈRES.



On trouvera chez le soussigné, entrepreneur de pompes funèbres, des Cercueils de toutes sortes, en fer et en Drap, Bois de Rose, Noyer-noir, Chêne, Frêne, imitations, etc., etc., aussi Gants, Crêpe, Cierges, Habilllements, Crêpe de Porte, Couronnes en fleurs d'imortelle etc. On pourra aussi se procurer des monuments, Épitaphes, Fontaines de Cimetières, etc., en Pierre ou en Marbre. Il se chargera de toutes réparations d'Ornements d'Eglise en Bois ou en Plâtre, que l'on voudra faire Dorer, Bronzer ou Argenter le tout à très bas prix. Une visite est respectueusement sollicitée. C. E. L. DESAULNIERS, Agt, Trois-Rivières, 4 Novembre 1878. P. S.—N'oubliez pas l'adresse.



Le Cheval "le Capitaine"

APPARTENANT A A. & D. RICARD, Sera tenu aux Trois-Rivières pour la reproduction pendant le cours de l'été. Ce superbe animal de race améliorée a 5 pieds 3/4 pes. de haut, couleur rouge brun, les pieds noirs, la crinière et le crin de la queue noirs. Il n'a aucune tache blanche. Sa pesanteur est de 1250 lbs. Il descend d'une des meilleures races de chevaux du pays. Le cheval si renommé pour la course au trot "Le Jean-Baptiste" était son père, et sa mère est une "Roseberry" une des meilleures races anglaises. Le cheval "le Capitaine" aura 7 ans le 25 Août 1879 et est déjà renommé pour sa vitesse au trot. A. & D. RICARD, Propriétaires. 1er Mai 1879.—3m.

LOUIS FRESSINET.

Sculteur en marbre et en pierre, informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolés, pierre tumulaire, monument funèbre, manteau de cheminée, corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection. Pour les commandes on pourra s'adresser à ce bureau ou à Bécancourt où Mr. Fressinet tient ses ateliers. Bécancourt, 27 Février 1879.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre.

Informé le public en général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR..... \$ 5.00 do " " PASTEL..... 10.00 Aussi qu'il fera sur commande des Cadres, et toutes espèces d'enseignes et de lettres. Le tout aux conditions les plus libérales. JOSEPH MARSAL SAMSON, Trois-Rivières, 20 Février 1879.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIÈRES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles, FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY

Importés, et de qualités défilant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité. Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne. Trois-Rivières, 2 Décembre 1878.

PEINTURE ELASTIQUE A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

Patentée et Diplômée, A l'exposition provinciale 1877.

Les soussignés ont l'honneur d'attirer l'attention du public sur la nouvelle découverte de la Peinture Élastique. Cette peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte bien meilleur marché. Elle est d'un beau poli et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau, elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui ce soit; n'exige que trois heures de beau temps pour sécher, et donne au bardeau l'apparence de l'ardoise. Nous pouvons hautement la recommander pour la pierre et la brique, ainsi que pour les Toits, Hangars, Granges, Remises, Clôtures, etc., etc. Les toits des bâtisses de la Cité ont été traités avec cette peinture, et plusieurs autres bâtisses du Gouvernement de la Puissance.

En vous servant de cette peinture, vous faites une économie de 25 pour cent, par jour, sur la main-d'œuvre, vu qu'elle est délayée prête à être employée. Un seul gallon couvre 150 pieds.

DÉFIEZ-VOUS DE LA CONTREFAÇON. PRIX. Pour 5 gallons..... \$4 00 " 10 "..... 50 " 20 "..... 14 00 " 40 "..... 25 00 Les barils seront chargés extra.

JOS. ED. DERY & CIE. Seuls fabricants de la Peinture Élastique, Marchands à Commission et Encanteurs, No. 22 Rue St. Pierre, Bécancourt, Québec. 9 Décembre 1878.

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT, Bureau au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, 15 avril 1875.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, Février 1878.

Malhot & Cooke. AVOCATS, Bureau: RUE BONAVENTURE, Trois-Rivières 25 Nov 1874.

Dumont & Dupont. AVOCATS, Bureau: No. 21 et 23 Rue Alexandre, Trois-Rivières, Février 1878.

Hould & Olivier, AVOCATS, Bureau: coins des rues Notre-Dame et Bonaventure, Trois-Rivières, 2 Avril 1876.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT, NOTAIRE, BUREAU: RUE ST. PIERRE, No. 32. En arrière de l'Eglise Paroissiale.

Messieurs GUILLET se chargeront de toute collection, agence, etc., etc., qu'on voudra bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Févr. 1876.

J. Barnard. ARPEUTEUR, Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice, Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

J. M. DESILETS. AVOCAT, (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIÈRES. Bureau: Rue St. Joseph, No. 28. Résidence: Rue Notre-Dame (Est), No. 95. Consultation: Au Bureau, de 9 h. A. M., à 5 h. P. M. A Domicile, de 7 à 9 h. P. M. Trois-Rivières, 9 Septembre 1878.

Georges Balcer, IMPORTEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEMENTS coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1878.

Desaulniers & Desaulniers. AVOCATS. A. L. DESAULNIERS Rivière-du-Loup. P. L. DESAULNIERS M. P. P. Yamachiche 5 Février 1879.

Joseph Edouard Genest AVOCAT, Arthur T. Genest ARPEUTEUR, No. 33 RUE BONAVENTURE, Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

LE "SCIENTIFIC AMERICAN." TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE. Le journal scientifique le plus populaire du monde. Seulement \$3.20 par année, y compris les frais de poste. Hebdomadaire. 52 numéros par année. Formant un livre de 4,000 pages.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

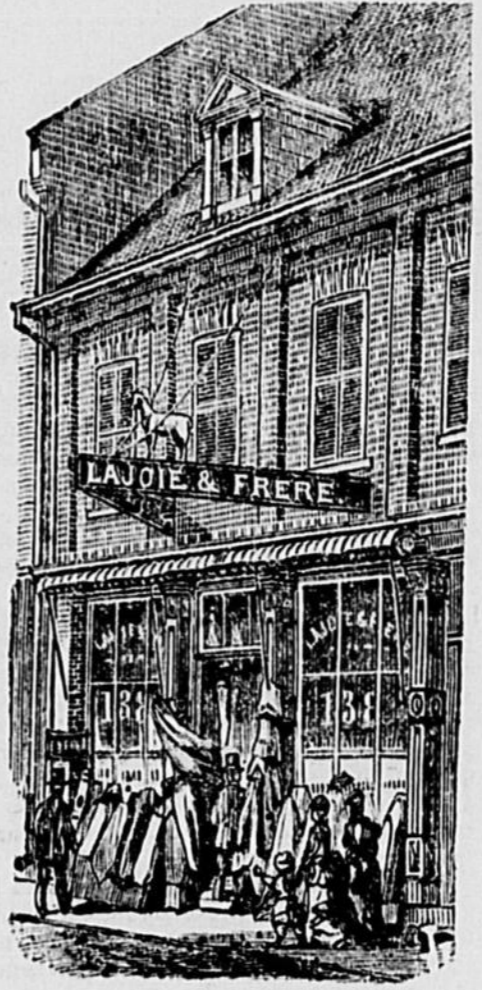
Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale histoire naturelle, géologie, astronomie.

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES.



On se plait d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 138 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Trois-Rivières 24 Octobre 1878.

A VENDRE.

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épicéa, en bois scié de pin, d'épicéa et de prêche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant. BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, ETC., ETC., ETC. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières 6 Août 1872.

CHARLES DION, BARBIER, NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIÈRES.

A ceux qui font du Beurre Crème condensée en 12 hrs. ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÈME LE LAIT. La Crème est pure et le Lait est doux.

CERTIFICAT.

Nous les soussignés, cultivateurs de la Banlieue de la cité des Trois Rivières, etc., etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensateur de crème de Cowley, patenté, manufacturé par MM. LUKERHOFF & FRERE, Trois-Rivières, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous les cultivateurs. Trois-Rivières, 2 Août 1879. HONORAT LACERTE, SEVERE PANNETON, OLIVIER DUVAL, F. A. GARCEAU, Rivière-du-Loup.

N. MARCHAND. Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. 167

M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois. M. MARCHAND annonce aussi qu'il accordera les pianos. Trois-Rivières 8 Août 1878.

J. Q. PAGE, TROIS-RIVIÈRES. No. 27 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIÈRES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Trois-Rivières, 21 mai 1875.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Rue des champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

PERDU.

Samedi soir, le 10 Juin courant, un gros portefeuille en détarquant du steambot Montréal à Trois-Rivières usque chez NORBERT GINGRAS, avec le nom du propriétaire et celui de sa paroisse. Une bonne récompense sera offerte à celui qui le remettra à son adresse.

Le Journal des Trois-Rivières. Estimé et publié par GEDON DESILETS, Préféré-Editeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et JUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois (frais de port compris)....\$2. 75 " six "..... 1. 40 Pour les Etats-Unis..... 3. 00 en Or Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois: Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable.



LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE FERBLANTIER, etc., POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL. GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de ferblanterie, gazeliers, ventilateurs, objets, tubes en plomb pour lavoirs etc. BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC. L'établissement a constamment à sa disposition d'humbles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude. N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

Corbillard de Première Classe

COIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPPE

Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNÈRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERCUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits. Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs.

Grands Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$4.00 Petits Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$3.75 Petits Cercueils noirs: \$3.25 On vend aussi à grande réduction des cercueils de première classe, aux poignées patentes.

L'établissement ayant obtenu une patente pour ces nouvelles poignées, il est en mesure de les détailler au public trifluvent au même prix qu'on les achèterait en gros dans les grands centres, pour la raison qu'elles sont manufacturées à l'établissement même. On espère que le public tiendra à encourager une industrie locale, tout en y gagnant sur les prix. Ils ont aussi des corbillards de première classe qu'ils pourront louer aux prix suivants: Grand Corbillard: \$2.00 Petit Corbillard: \$1.50 F. LARIVIERE & O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

OCTAVE GIRARD, 220 222 RUE NOTRE-DAME DORURE, ARGENTEUR ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERCUEILS, &c &c, &c.

On reçoit toute espèce de vieux argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

LA BANQUE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIÈRES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. F. G. WOTHERSPON, Gérant. Trois-Rivières, 26 juin 1876.

OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE & IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE ET AUTRES.

No. 48 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIÈRES. A toujours en mains le meilleur Assortiment de Librairie et Papeterie, articles religieux et de fantaisie. M. TRUDEL désire attirer spécialement l'attention du public sur l'importation considérable de vins et autres liqueurs qu'il vient de recevoir, et ose espérer qu'on voudra bien lui consacrer l'encouragement dont on a bien voulu l'honorer par le passé, étant en position de donner autant d'avantage, tout sous le rapport des prix que de la qualité, que les importateurs de Montréal et Québec, ou les agents à commission.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL